



GUIDE DE COLLECTE 2023 DE VOS DÉCHETS MÉNAGERS



CONSOMMONS MIEUX - JETONS MOINS - TRIONS PLUS



Mettons nos poubelles au régime !



Anse-Bertrand/Port-Louis - Morne-à-l'Eau - Le Moule - Petit-Canal





Mot des Présidents de la CANGT et du SINNOVAL

Madame, Monsieur,

- Ce nouveau guide de collecte des déchets ménagers et assimilés est le vôtre !

- En 2023, de profonds changements vont s'opérer dans la gestion de nos déchets pour tendre vers un service moderne et de qualité autour de la réduction et de leur tri en vue de leur recyclage.

- Ce changement se traduit par le transfert de la compétence collecte et traitement de nos déchets vers le nouveau syndicat de traitement et de valorisation des déchets (SINNOVAL). Le projet phare du SINNOVAL est la construction d'une unité de tri et de valorisation des déchets à Gardel afin de réduire la quantité de déchets enfouis.

L'opération de promotion du compostage individuel se poursuit : près de 2000 kits ont déjà été distribués, 3000 kits de compostage sont encore à la disposition des foyers volontaires.

- Avec l'ouverture de la deuxième déchetterie de la CANGT à Morne-à-l'Eau en novembre 2020 et de celle de Port-Louis (ouverture envisagée fin 2023), le service de collecte des encombrants en porte à porte évolue. **La collecte des encombrants en porte à porte se fera désormais une fois par mois et par commune. Les déchetteries intercommunales situées au Moule et à Morne-à-l'Eau sont ouvertes à tous les ménages**

et sont gratuites. La ressourcerie sera bientôt fonctionnelle, vous pourrez y apporter tous les objets réparables et utilisables, afin de favoriser l'émergence de l'économie circulaire sur notre territoire.

- **Les points d'apport volontaire** pour vos emballages ménagers et le verre seront dans un avenir proche supprimés pour l'extension de la mise place de la seconde poubelle sur l'ensemble du territoire pour les emballages ménagers (Petit-Canal, Anse-Bertrand, Port-Louis, sections du Moule). Pour le verre, des points de collecte dans les déchetteries du Moule, de Morne-à-l'Eau et dans d'autres espaces très fréquentés des communes ainsi que des sacs avec compartiments seront mis à disposition de la population.

- Enfin, nous poursuivons la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets.

- Face à ces défis, nous vous invitons à être un citoyen actif dans la politique de prévention et recyclage des déchets que nous portons. **Consommons autrement pour produire moins de déchets, trions nos déchets recyclables et compostons nos déchets verts et restes de cuisine.**

Les Présidents de la CANGT et du SINNOVAL,
Jean BARDAIL et Cédric CORNET.

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

Ordures ménagères

Nos ordures ménagères sont enfouies sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de **ENERGIPOLE ESPERANCE** à Sainte-Rose.



Collecte sélective. Un déchet, une filière !

DÉCHETS VERTS



Compostage à ENERGIPOLE VERDE au Moule

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



Dépollués puis démantelés par AER au Lamentin et valorisés en France hexagonale

FERRAILLE



Valorisés par AER SNR et JANKY Environnement. Valorisation à l'étranger

PLASTIQUE CARTON



Mis sous balle à ECODEC aux Abymes et recyclés en France hexagonale

VERRE



Broyés par AER et transformés en sous produits du BTP (en sous couche routière,..)

Attention ! Le service public de gestion des déchets du SINNOVAL ne collecte pas :

- Les déchets automobiles : pneus, batteries, pare-chocs. Ramenez-les chez votre garagiste !
- Les déchets du BTP : gravats, carrelage, sanitaires, feuille de tôle. Faites-les évacuer par des professionnels !
- Les déchets médicaux : médicaments, objets piquants, coupants et tranchants. Ramenez-les chez votre pharmacien !
- Les arbres et les déchets verts en grande quantité, faites-les évacuer par votre jardinier !



COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES (OM) ET DES EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES (EMR)

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte à l'aide de bacs roulants.

Ce bac est obligatoire pour la collecte des ordures ménagères.

Des bacs collectifs sont mis à disposition des citoyens quand, pour des raisons réglementaires et techniques, le camion de collecte ne peut emprunter certaines voies (voie privée, voie sans aire de retournement, maisons isolées).

Ce bac, qui est un bien public, vous est confié pour répondre à :

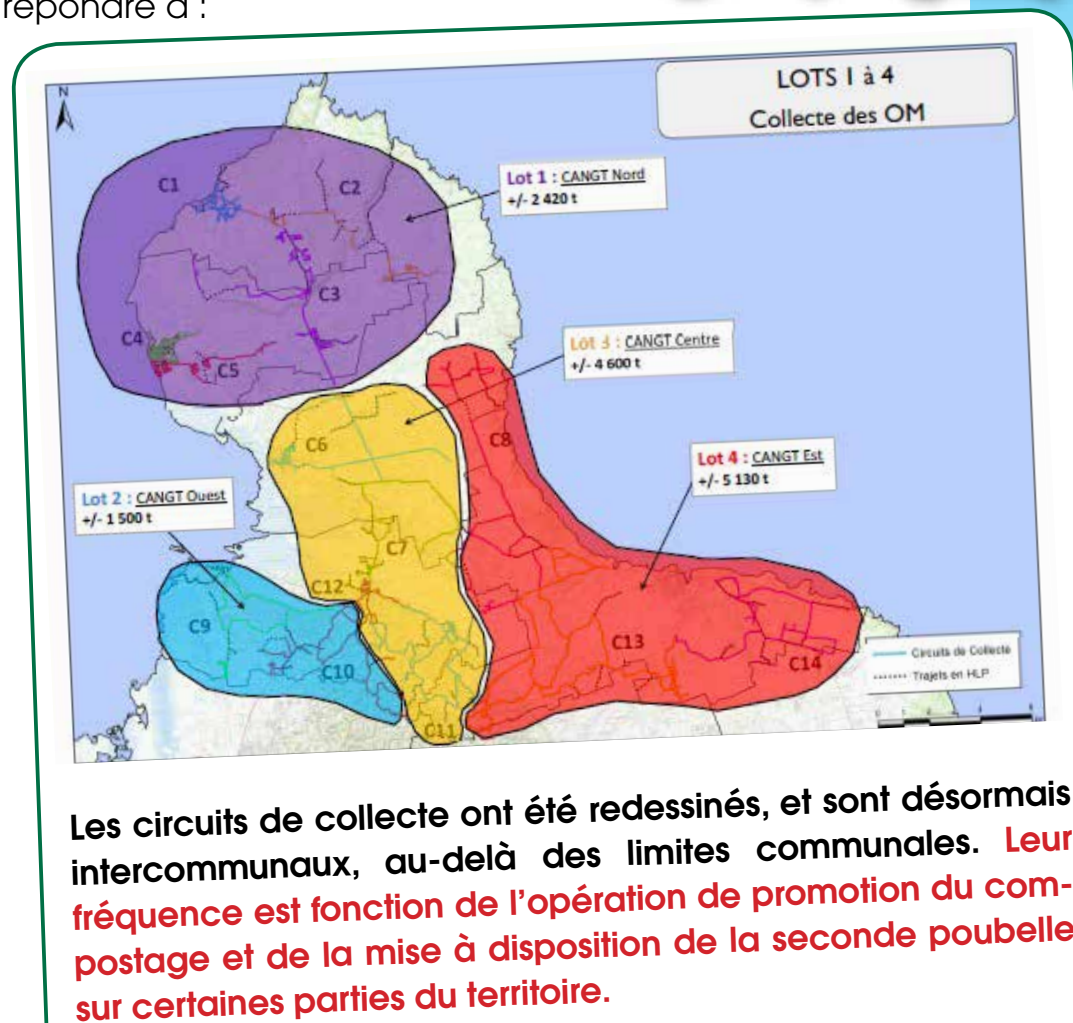
- La sécurité et l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte
- Des exigences de salubrité publique
- Votre confort

Il reste la propriété des entreprises prestataires du SINNOVAL. Chaque récipiendaire doit en prendre soin et l'entretenir. Pour des raisons d'hygiène, il est conseillé de mettre les déchets dans des sacs fermés.

En cas de vol ou de perte, il sera remplacé après présentation d'une déclaration de perte ou de vol à la police municipale ou à la gendarmerie.

Le bac devra être remis au prestataire en fin de marché. **Tout bac gardé devra être remboursé au SINNOVAL.**

Pour des raisons de sécurité des agents de collecte, la collecte se déroule la nuit. Les bacs devront être sortis la veille du jour de collecte. Une fois collectés, ils doivent être rentrés pour ne pas entraver la circulation et éviter les vols.



LES DÉCHETTERIES DU SINNOVAL



Les déchetteries sont accessibles à tous les habitants du SINNOVAL.

Les adresses :

- **Déchetterie du Moule** : Caillebot - Route de Douville - 97160 Le Moule.
- **Déchetterie de Morne-à-l'Eau** : Section Richeval N6 - 97111 Morne-à-l'Eau.
- **Déchetterie de Port-Louis** : Angle N6 et chemin de Montalègre - 97117 Port-Louis.
(Ouverture envisagée fin 2023).

Les horaires

Lundi : 10h - 12h45	Dimanche : 7h - 11h45
Mardi au Samedi : 7h - 11h45 14h - 16h45	Fermeture les jours fériés. Sauf le mercredi des cendres.

- **Déchetterie de Sainte-Anne** : Delair - 97180 Sainte-Anne.
- **Déchetterie de Saint-François** : Desvarieux - 97118 Saint-François.

Les horaires

Lundi au Vendredi : 7h00 - 16h45	Samedi : 7h - 15h45 Dimanche : 7h - 11h45
-------------------------------------	--

- **Déchetterie de La Désirade** : Zamia - 97127 La Désirade.

Les horaires

Mardi au Samedi : 6h30 - 12h45	Dimanche : 7h - 11h45
-----------------------------------	--------------------------

Les conditions d'accès aux déchetteries



TRIEZ en amont vos déchets avant de vous rendre à la déchetterie



Arrivez **10 MINUTES** avant la fermeture de la déchetterie



RESPECTEZ LA SIGNALÉTIQUE sur les quais afin d'éviter les erreurs de tri



ASSUREZ le déchargement de votre véhicule



Respectez le volume maximum de **2M³ PAR JOUR** par foyer



Ne récupérez pas d'objets dans les bennes ! Cette action (chiffonnage) **EST INTERDITE**



LAISSEZ LE SITE PROPRE
Pelles et balais sont à votre disposition

LES DÉCHETTERIES DU SINNOVAL

Les déchets autorisés :



Métaux, ferraille,



Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) : appareils électroménagers usagers,



Mobilier, literie, jouet, bricolage, jardin, matériaux,



Bois (à l'exception d'arbres et de grosses souches),



Gravats et déblais des particuliers uniquement issus du bricolage familial < 10L,



Déchets verts avec un diamètre inférieur à 30 cm et une longueur de 80 cm,



Papiers, journaux, magazines, Cartons, plastiques,



Piles,



Huiles mécaniques usagées, Filtres à huile, Huiles alimentaires (pour les particuliers uniquement),



Tout venant et encombrants (qui n'ont pu être triés dans les autres bennes),



Pots de peinture de volume <15L.

Un doute, une question : se rapprocher des agents de déchetterie.



Les déchets interdits :

- Déchets de volume > 2m³ par jour,
- Déchets végétaux composés de terre, les cailloux, les troncs et branches de longueur > à 80 cm et/ou de diamètre > à 30 cm,
- Déchets industriels,
- Ordures ménagères,
- Éléments entiers d'automobiles ou de camion,
- Cadavres d'animaux,
- Déchets hospitaliers, anatomiques, infectieux ou à risque,

- Produits explosifs, inflammables ou radioactifs,
- Fusées de détresse,
- Bouteilles de gaz et extincteurs,
- Tout déchet susceptible de présenter un danger pour le personnel,
- Batteries,
- Pneus,
- Plâtres,
- Amiante.



DONNERIE ET PARCOURS PÉDAGOGIQUE DE LA DÉCHETTERIE DU MOULE (LÉKOL A TWI)



A la déchetterie du Moule vous pouvez non seulement déposer les objets dont vous n'avez plus l'utilité et en récupérer de nouveaux dans la donnerie qui est en libre accès, mais également être sensibilisé sur la question de la gestion des déchets au travers du parcours pédagogique (lékol a twi). L'accueil se fait suivant les horaires d'ouverture du site.



!! La récupération d'objets est interdite en dehors de l'espace donnerie et peut faire l'objet de sanctions pénales !! (voir volet interdictions et sanctions du guide).



LA RESSOURCERIE DU PÔLE DE VALORISATION DES DÉCHETS DE MORNE-A-L'EAU



Vous pouvez y déposer les objets (vélos, multimédia, vêtements, chaussures, mobiliers, livres, vaisselles...) dont vous n'avez plus l'utilité. Ils seront lavés, réparés, reconditionnés, et remis en vente dans le magasin pour une somme modique. Vous pourrez également être sensibilisé sur les questions liées à la gestion des déchets et l'économie circulaire.

Ouverture de la Ressourcerie au Public : prévue 1^{er} trimestre 2023.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE



COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS ? 2 SOLUTIONS SONT POSSIBLES

1. Soit je vais dans l'une des déchetteries.

2. Soit j'attends le passage du service :

a) Je regarde le code couleur qui correspond à ma commune de résidence sur le calendrier en page suivante. Par exemple : bleu pour Morne-à-l'Eau.

b) Je présente **IMPÉRATIVEMENT** mes déchets triés devant mon domicile, la veille au soir de la semaine correspondante (soit le dimanche soir). Je veille à positionner les déchets triés à bonne distance des compteurs eaux, électriques et téléphoniques, pour faciliter la collecte. (Le service ne sera pas tenu responsable en cas de dégradation).

c) Je m'assure de bien respecter le volume maximum de 1m³ par foyer.

*Types de déchets :

ferrailles, déchets verts, mobiliers domestique.
Déchets d'équipements Electriques et Electroniques (D3E), ils ne doivent pas être mélangés, mais triés, agencés et attachés si besoin, ou conditionnés dans des sacs de 100L maximum notamment pour les déchets verts, qui sont collectés à bras d'homme.

***Les déchets verts** sont acceptés par le service pour des volumes domestiques, soit 1m³ maximum, les troncs doivent avoir une longueur de 50cm,

***Attention** : le volume autorisé est limité à 1m³ par foyer. Les objets doivent pouvoir être manipulés par 2 personnes.

***Les encombrants des foyers ne respectant pas ces règles (tri, volume, positionnement ne seront pas collectés et un signalement sera fait au service de contrôle pour mesures correctives.**





CALENDRIER 2023 - Collecte des encombrants

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
1	D Jour de l'An	1	M Ella	1	M Aubin	1	S Hugues	1	L Fête du travail 01	1	J Justin
2	L Basile 01	2	J Présentation	2	J Charles le B.	2	D Sandrine	2	M Boris	2	V Blandine
3	M Geneviève	3	V Blaise	3	V Guénolé	3	L Richard 14	3	M Philip Jacq.	3	S Kévin
4	M Odilon	4	S Véronique	4	S Casimir	4	M Isidore	4	J Sylvain	4	D Fête des Mères
5	J Edouard	5	D Agathe	5	D Olive / Olivia	5	M Irène	5	V Judith	5	L Igor 23
6	V Méline	6	L Gaston 06	6	L Colette 10	6	J Marcellin	6	S Prudence	6	M Norbert
7	S Raymond	7	M Eugénie	7	M Félicité	7	V Vendredi Saint	7	D Gisèle	7	M Gilbert
8	D Epiphanie	8	M Jacqueline	8	M Jean de Dieu	8	S Julie	8	L Victoire 1945 18	8	J Médard
9	L Basile 02	9	J Apolline	9	J Françoise	9	D Pâques	9	M Pacôme	9	V Diane
10	M Guillaume	10	V Arnaud	10	V Vivien	10	L L. de pâques 19	10	M Solange	10	S Abolition Escl. Guyane
11	M Paulin	11	S N.-D. Lourdes	11	S Rosine	11	M Stanislas	11	J Estelle	11	D Barnabé
12	J Tatiana	12	D Félix	12	D Justine	12	M Jules	12	V Achille	12	L Guy 24
13	V Yvette	13	L Béatrice 07	13	L Rodrigue 11	13	J Ida	13	S Rolande	13	M Antoine de P.
14	S Nina	14	M Valentin	14	M Mathilde	14	V Maxime	14	D Mathias	14	M Elisée
15	D Rémi	15	M Claude	15	M Louise	15	S Paternelle	15	L Denise 20	15	J Germaine
16	L Marcel 03	16	J Julienne	16	J Mi-carême	16	D Benoît-Joseph	16	M Honoré	16	V J.-F. Régis
17	M Roseline	17	V Alexis	17	V Patrice	17	L Anicet 16	17	M Pascal	17	S Hervé
18	M Prisca	18	S Bernadette	18	S Cyrille	18	M Parfaits	18	J Ascension	18	D Fête des Pères
19	J Marius	19	D Gabin	19	D Joseph	19	M Emma	19	V Yves	19	L Romuald 25
20	V Sébastien	20	L Aimée 08	20	L Printemps 12	20	J Odette	20	S Bernardin	20	M Silvere
21	S Agnès	21	M Mardi gras	21	M Clémence	21	V Anselme	21	D Constantin	21	M Été
22	D Vincent	22	M Cendres	22	M Léa	22	S Alexandre	22	L Abolition Escl. Mtq 21	22	J Alban
23	L Barnard 04	23	J Lazare	23	J Victorien	23	D Georges	23	M Didier	23	V Audrey
24	M Fr. de Sales	24	V Modeste	24	V Catherine /	24	L Fidèle 17	24	M Donatien	24	S J.-Baptiste
25	M Conv. St Paul	25	S Roméo	25	S Annonciation	25	M Marc	25	J Sophie	25	D Prosper
26	J Paul	26	D Nestor	26	D Larissa	26	M Aïda	26	V Beranger	26	L Anthelme 26
27	V Angèle	27	L Honorine 09	27	D Habib 13	27	J Zita	27	S Abolition Escl. Gpe	27	M Fernand
28	S Th. d'Aquin	28	M Romain	28	M Gontran	28	V Valérie	28	D Pentecôte	28	M Irénée
29	D Gildas	29	M Gwladys	29	M Gwladys	29	S Cath. de Sienne	29	L L.de Pentecôte 20	29	J Pierre_Paul
30	L Martine 05	30	J Armédée	30	J Armédée	30	D Robert	30	M Ferdinand	30	V Martial
31	M Marcelle	31	V Benjamin	31	V Benjamin	31		31	M Visitation	31	

JUILLET		AOUT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
1	S Thierry	1	M Alphonse	1	V Gilles	1	D Th. de l'E.-J.	1	M Toussaint	1	V Eblence
2	D Martien	2	M Julien-Eymard	2	S Ingrid	2	L Léger 40	2	J Défunts	2	S Viviane
3	L Thomas 27	3	J Lydie	3	D Grégoire	3	M Gérard	3	V Hubert	3	D François-Xavier
4	M Florent	4	V J.-M. Vianney	4	L Rosalie 36	4	M Franç.d'Assise	4	S Charles	4	L Barbara 49
5	M Antoine	5	S Abel	5	M Raïssa	5	J Fleur	5	D Sylvie	5	M Gérard
6	J Mariette	6	D Transfiguration	6	M Bertrand	6	V Bruno	6	L Bertille 45	6	M Nicolas
7	V Raoul	7	L Gaétan 32	7	J Reine	7	S Serge	7	M Carine	7	J Ambroise
8	S Thibault	8	M Dominique	8	V Nativité N.-D.	8	D Pélagie	8	M Geoffroy	8	V Imm. Conception
9	D Amandine	9	M Amour	9	S Alain	9	L Denis 41	9	J Théodore	9	S Pierre Fourier
10	L Ulrich 28	10	J Laurent	10	D Inès	10	M Ghislain	10	V Léon	10	D Romaric
11	M Benoît	11	V Claire	11	L Adelphe 37	11	M Firmin	11	S Armistice 1918	11	L Daniel 50
12	M Olivier	12	S Clarisse	12	M Apollinaire	12	J Wilfried	12	D Christian	12	M Jean Fr.-Ch.
13	J Henri, Joël	13	D Hippolyte	13	M Aimé	13	V Gérard	13	L Brice 46	13	M Lucie
14	V Fête Nationale	14	L Evrard 33	14	J La Sainte Croix	14	S Juste	14	M Sidoine	14	J Odile
15	S Donald	15	M Assomption	15	V Roland	15	D Thérèse d'Avila	15	M Albert	15	V Ninon
16	D N.-D. Mt Carmel	16	M Armel	16	S Edith	16	L Edwige 42	16	J Marguerite	16	S Alice
17	L Charlotte 29	17	J Hyacinthe	17	D Renaud	17	M Baudoin	17	V Elisabeth	17	D Gaël
18	M Frédéric	18	V Hélène	18	L Nadège 38	18	M Luc	18	S Aude	18	L Gatien 51
19	M Arsène	19	S Jean-Eudes	19	M Emilie	19	J René	19	D Tanguy	19	M Urbain
20	J Marina	20	D Bernard	20	M Davy	20	V Adeline	20	L Edmond 47	20	M Théophile
21	V Victor	21	L Christophe 34	21	J Matthieu	21	S Céline	21	M Prés. Marie	21	J Hiver
22	S M.-Madeleine	22	M Fabrice	22	V Maurice	22	D Elodie	22	M Cécile	22	V Fr-Xavière
23	D Brigitte	23	M Rose de Lima	23	S Autonne	23	L Jean de C. 43	23	J Clément	23	S Armand
24	L Christine 30	24	J Barthélemy	24	D Thède	24	M Florentin	24	V Flora	24	D Adèle
25	M Jacques	25	V Louis	25	L Hermann 39	25	M Crépin	25	S Catherine	25	L Noël 01
26	M Anne-Joachim	26	S Natacha	26	M Côme, Damien	26	J Dimitri	26	D Delphine	26	M Etienne
27	J Nathalie	27	D Monique	27	M Vincent de Paul	27	V Emeline	27	L Séverin / Avert 45	27	M Jean
28	V Samson	28	L Augustin 35	28	J Venceslas	28	S Simon, Jude	28	M Jacq. de la M.	28	J Innocents
29	S Marthe	29	M Sabine	29	V Michel	29	D Narcisse	29	M Saturnin	29	V David
30	D Juliette	30	M Fiacre	30	S Jérôme	30	L Bienvenue 44	30	J André	30	S Roger
31	L Ignace de L. 31	31	J Aristide	31		31	M Quentin			31	D Sylvestre

LÉGENDE code couleur

- JOURS FÉRIÉS PAS DE COLLECTE
- ANSE-BERTRAND PORT-LOUIS
- MORNE-À-L'EAU
- LE MOULE
- PETIT-CANAL



LE COMPOSTAGE

La CANGT a distribué des kits de compostage à la population. Cette opération se poursuivra avec le SINNOVAL sur le territoire de la CANGT.

Si à votre domicile vous jouissez d'un extérieur, vous aussi mettez-vous au compostage.

Les conditions sont les suivantes :

- Résider au Nord Grande-Terre (un justificatif de domicile vous sera demandé).
- Envoyer un SMS au 0690 49 31 35 pour demander son composteur.
- S'acquitter d'une contribution de 10€ en espèce ou chèque à l'ordre du Trésor Public.



LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES EN APPORT VOLONTAIRE ET EN PORTE À PORTE :

La collecte des emballages ménagers recyclables en apport volontaire, dès sa mise place a donné beaucoup de motifs de satisfaction, mais malheureusement des nombreux actes d'incivilités nuisent à la santé et à l'environnement des populations et cela depuis plusieurs années.

Par conséquent le parc de bornes d'apport volontaire sera retiré, et une seconde poubelle pour la collecte des emballages ménagers recyclables sera à la disposition des usagers.

La collecte des emballages se fait déjà par le biais de cette seconde poubelle sur la com-



mune de Morne-à-l'Eau et celle du Moule dans le bourg et sa périphérie (**en cas de surplus d'emballages il est recommandé l'utilisation de sacs poubelles recyclables transparents pour faciliter la qualité du tri**).

Cette nouvelle dotation pourrait avoir lieu en 2023 en fonction des financements octroyés.



LA COLLECTE DES EMBALLAGES RECYCLABLES EN APPORT VOLONTAIRE ET EN PORTE À PORTE :

Dans cette même dynamique, les bouteilles et bocaux en verre seront collectés exclusivement dans les déchetteries et les zones à forte fréquentation identifiées dans les communes à l'aide des bennes de grandes capacités.

Des cabas compartimentés seront mis à la disposition de la population, afin de leur permettre d'évacuer les emballages dans les meilleures conditions.



En attendant, cette mise place la population est invitée à poursuivre l'utilisation des points d'apports volontaires existant en veillant à la propreté des espaces :

Pour connaître la liste des points par communes : <https://www.sinnoval-guadeloupe.fr>



LES SANCTIONS FACE AUX INCIVILITES

LES INTERDICTIONS ET LES SANCTIONS :

Réf. articles	INTERDICTIONS	SANCTIONS
R.632-1	Dépôt sauvage. Fait de déposer, abandonner ou jeter des déchets, sur un lieu public ou privé, en dehors des emplacements désignés à cet effet par le règlement de collecte.	Contravention de 2 ^{ème} classe (maximum 150€ /750€ pour les personnes morales) / amende forfaitaires de 35€ /175€ pour les personnes morales.
R.635-8	Dépôt sauvage à l'aide d'un véhicule. Dépôt sauvage commis avec un véhicule.	Contravention de 5 ^{ème} classe, passible d'une amende de 1 500 € + confiscation du véhicule. Montant pouvant être porté à 3000€ en cas de récidive.
R.664-2	Encombrement de la voie publique en y déposant ou en y laissant sans nécessité des matériaux ou objets qui entravent ou qui diminuent la liberté ou la sûreté de passage.	Contravention de 4 ^{ème} classe, passible d'une amende de 750 € + confiscation du véhicule qui a servi à commettre l'infraction.
CGCT L.5216-5 Code pénal 311-1, 311-3, 321-1 Loi n°83-634 art. 19,20,25 septies, 28	Actes de chiffonnages, de vol et recel.	En France, le recel est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 375 000€ d'amende. La CANGT se réserve le droit de déposer plainte. Le vol est une infraction pénale qualifiée de délit et qui peut-être sanctionnée par une peine de trois ans de prison et à 45 000€ d'amende (art.311-3 du code pénal).

STOP AUX DÉCHARGES SAUVAGES !

En plus de dégrader le paysage, les dépôts sauvages polluent les sols, l'air et l'eau. Ils sont interdits par la loi du 15 juillet 1975 et passibles d'amendes.

LES BONNES PRATIQUES

*Tendons ensemble vers un service de qualité,
ayons le réflexe !*



AN KA TRIYE
(Je trie)



AN KA KONPOSTE
(je composte)




AN KAY AN DECHETRI-LA
(je vais à la déchetterie)



AN PA KA SALOPTÉ
(je ne salie pas)

Merci de laisser cet endroit propre !



Pour toute demande d'information, veuillez contacter le SINNOVAL  **0 800 11 12 13**
Site internet www.sinnoval-guadeloupe.fr - 93, Bd du Général de Gaulle, 97190 Le GOSIER.

AVÈ CANGT É SINNOVAL ANNOU TRIYÉ É VALOWISÉ ZODI ANNOU

Poubelle au régime!



BOUTEILLES
EN PLASTIQUE

EMBALLAGES
MÉTALLIQUES

CARTONS
& PAPIERS



Pour toute demande d'information, veuillez contacter le SINNOVAL
93, Bd du Général de Gaulle, 97190 Le GOSIER.

UN DOUTE ?
UNE QUESTION SUR VOS DÉCHETS ?
N° Vert 0 800 11 12 13
www.sinnoval-guadeloupe.fr
0590 90 48 77 80
communaute@cangt-guadeloupe.fr